

Feuillet - 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	31
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	6
Nombre de votants	37
Date de la convocation	21/03/2023
Certifié exécutoire le	30/03/2023
Date d'affichage	30/03/2023
Envoyé en préfecture le	30/03/2023

Le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE: BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle BOURDARIAS Sophie,

BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LAURENT André, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC SYLVIE, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE :

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEYSSERIE Marc, GAGE Pascal, LONGUET Jean François.

EXCUSES : CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), COISSAC Vincent (donne procuration à TAVERT Gérard), DEGERY Sylvie, JANICOT Véronique (donne procuration à SENEJOUX Geneviève), LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à TER HEIDE Laurence), SENEJOUX Philippe

Secrétaire : COIGNAC Gérard.

50-2023 : Sollicitation d'une aide du Département concernant l'évolution PLU Chamberet

L'aide du département de la Corrèze a été sollicité et accordée dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2021-2023 pour la conduite des procédures d'évolution des PLU de Chamberet et Treignac à hauteur d'une dépense de 28 010 euros HT.

Or au vu de la modification du projet sur la friche de l'ancienne marbrerie aux Escures, la procédure de modification simplifiée concernant le projet a été abandonné au profit d'une procédure de modification; ceci nécessite une prestation supplémentaire soit la reprise de la note méthodologique et l'élaboration d'une orientation d'aménagement et de programmation dont le coût est de 1800 € HT.

Vu la délibération 92-2022 du conseil communautaire en date du 13 juin 2022 sollicitant l'aide du Département dans le cadre du contrat de cohésion territoriale 2023-2025 pour l'évolution des PLU de Chamberet et Treignac

Vu la délibération 148-2022 du conseil communautaire en date du 28 novembre 2022 prescrivant la modification de droit commun n°2 du PLU de Chamberet

Vu les opérations éligibles contractualisées dans le cadre du Contrat de cohésion des territoires 2023-2025

Il est proposé de solliciter l'aide du département de la Corrèze dans le cadre du contrat 2023-2025.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 37 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide

- De solliciter une aide du Département de la Corrèze dans le cadre du contrat de cohésion des territoires 2023-2025 selon le plan de financement suivant

Dépense HT = 1 800 €

Subvention sollicitée : 25 % soit 450 €

- Autorise monsieur le président à signer les documents nécessaires à cette demande.

Fait à Treignac le 30/03/2023
Le Président Philippe JENTY

